

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 02109 Numéro SIREN : 353 339 385 Nom ou dénomination : OPUS CERTUM

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 7328



20220073282020

DATE DEPOT : 19/01/2022

N° DE DEPOT : 7328

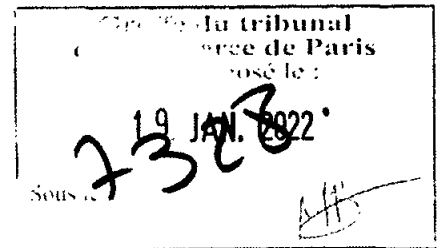
N° GESTION : 1990B02109

N° SIREN : 353339385

DENOMINATION : OPUS CERTUM

ADRESSE : 45 rue de Sedaine 75011 Paris

MILLESIME : 2020



OPUS CERTUM

Société par actions simplifiée au capital de 40.512 Euros
Siège social : 45 rue Sedaine - 75011 PARIS
353 339 385 RCS PARIS

DOCUMENTS COMPTABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Peltier", written over a horizontal line.

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Page 23

Désignation de l'entreprise : OPUS CERTUM

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 45 rue Sedaine

75011 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 5 3 3 3 9 3 8 5 0 0 0 4 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 2 0]		N-1 [3 1 1 2 2 0 1 9]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 275	AG	126	14 149	13 750
	Fonds commercial (I)	AH	43 448	AI		43 448	43 448
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	273 500	AU	160 000	113 500	385 025
	Immobilisations en cours	AV	80 412	AW		80 412	
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			500
	Créances rattachées à des participations	DB		BC			1 300 000
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	39 017	BI		39 017	16 821
	TOTAL (II)	BJ	450 653	BK	160 126	290 527	1 759 544
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	72 525	BQ		72 525	475 421
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 524 842	BY	136 183	2 388 659	3 018 529
	Autres créances (3)	BZ	1 542 734	CA		1 542 734	731 507
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 007 354	CE		4 007 354	4 001 337
	Disponibilités	CF	2 252 259	CG		2 252 259	540 795
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 435	CI		6 435	34 730
	TOTAL (III)	CJ	10 406 149	CK	136 183	10 269 967	8 802 318
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 856 802	IA	296 309	10 560 493	10 561 862
Renvois : (1) Dont droit au bail		43 448	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2027.
Attention de présentation des comptes En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : OPUS CERTUM		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...512.....)	DA	40 512	40 512
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	115 133	115 133
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 248	4 248
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	6 005 071	5 504 393
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 791 058	500 678
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 956 023	6 164 965
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	52 341	54 429
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	52 341	54 429
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	5 614	13 742
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 828 267	2 376 993
	Dettes fiscales et sociales	DY	604 861	716 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	358	31 582
	Produits constatés d'avance (4)	EB	113 030	1 203 847
TOTAL (IV)	EC	2 552 130	4 342 468	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 560 493	10 561 862	
RENTVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 552 130	4 342 468	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **OPUS CERTUM** Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 669 972	FB		FC	3 669 972	2 840 182
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	1 795 243	FH		FI	1 795 243
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 465 215	FK		FL	5 465 215	7 802 473
	Production stockée*				FM	(402 896)	417 265	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 780	2 698	
	Autres produits (1) (11)				FQ	110	122	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 067 209
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 276 804	7 155 295
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 655	43 489
	Salaires et traitements*					FY	156 792	195 454
	Charges sociales (10)					FZ	75 759	80 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	52 662	49 334
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	26 940		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		8 829		
	Autres charges (12)			GE	90	81		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 603 701
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	463 507	689 874
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	18 024	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 032	9 020
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	39 056	9 020
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	39 056	9 020
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	502 564	698 894

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Page 26

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : OPUS CERTUM

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	950 000	5 086	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	900 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	1 850 000	5 086	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	65	68	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	221 580		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	221 646	68	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	1 628 354	5 018	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	339 860	203 234	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)					HL	6 956 265	8 236 663	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	5 165 207	7 735 985	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	1 791 058	500 678	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG					
	(3)	{	- Crédit bail mobilier *		HP			
			- Crédit bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 691	2 698	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		dont cotisations Madelin	A7		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N		
	Cf état annexe					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
						221 645		1 850 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluations des produits et en cours	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11
Résultats financiers des cinq derniers exercices	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 560 493.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 465 215.46 Euros et dégageant un bénéfice de 1 791 058.04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bailleur a dénoncé, sur l'exercice 2020, le contrat de bail des locaux situés au 33 bis rue Faidherbe 75011 Paris. La société OPUS CERTUM a perçu à ce titre une indemnité d'éviction de 900 000 €.

La société a déménagé début 2021 au 45 rue Sedaine 75011 Paris.

AU 15/12/2020, la société OPUS CERTUM a cédé ses participations dans les sociétés HANOI VELIZY 2 et GRENADINE 55.

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France. Le développement de la COVID-19, qualifiée officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, s'accompagne de la mise en oeuvre graduelle de mesures publiques qui ont pour conséquence de réduire le volume des activités depuis cette date.

Au 31 décembre 2020, la société a utilisé le dispositif de chômage partiel afin de compenser cette perte d'activité et son impact sur la trésorerie.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements successifs relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 163		525
Installations générales agencements aménagements divers	894 080		
Matériel de transport	1 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	174 770		2 091
Immobilisations corporelles en cours			80 412
TOTAL	1 069 850		82 503
Autres participations	1 300 500		
Prêts, autres immobilisations financières	16 821		22 197
TOTAL	1 317 321		22 197
TOTAL GENERAL	2 457 334		105 225

ANNEXE

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		12 965	57 723	
Installations générales agencements aménagements divers		791 183	102 897	
Matériel de transport			1 000	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 258	169 603	
Immobilisations corporelles en cours			80 412	
TOTAL		798 441	353 912	
Autres participations		1 300 500		
Prêts, autres immobilisations financières			39 017	
TOTAL		1 300 500	39 017	
TOTAL GENERAL		2 111 906	450 653	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 965	126	12 965	126
Installations générales agencements aménagements divers	606 463	49 170	570 103	85 531
Matériel de transport	294	200		494
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	78 068	3 166	7 258	73 975
TOTAL	684 825	52 536	577 361	160 000
TOTAL GENERAL	697 790	52 662	590 326	160 126

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	126				
Instal.générales agenc.aménag.divers	49 170				
Matériel de transport	200				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 166				
TOTAL	52 536				
TOTAL GENERAL	52 662				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	54 429		2 088		52 341
TOTAL	54 429		2 088		52 341

ANNEXE

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	109 243	26 940			136 183
TOTAL	109 243	26 940			136 183
TOTAL GENERAL	163 672	26 940	2 088		188 523
Dont dotations et reprises d'exploitation		26 940	2 088		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 017	0	39 017
Clients douteux ou litigieux	150 521	150 521	
Autres créances clients	2 374 321	2 374 321	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 080	1 080	
Taxe sur la valeur ajoutée	313 012	313 012	
Divers état et autres collectivités publiques	18 116	18 116	
Groupe et associés	1 704	1 704	
Débiteurs divers	1 208 822	1 208 822	
Charges constatées d'avance	6 435	6 435	
TOTAL	4 113 029	4 074 012	39 017
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	1 704		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5 614	5 614		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 828 267	1 828 267		
Personnel et comptes rattachés	9 157	9 157		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 516	22 516		
Impôts sur les bénéfices	143 983	143 983		
Taxe sur la valeur ajoutée	428 684	428 684		
Autres impôts taxes et assimilés	522	522		
Autres dettes	358	358		
Produits constatés d'avance	113 030	113 030		
TOTAL	2 552 130	2 552 130		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	2 532			2 532

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	12 082
Autres créances	36 329
Total	48 411

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 728
Dettes fiscales et sociales	21 058
Total	89 786

ANNEXE

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 435
Total	6 435
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	113 030
Total	113 030

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 669 972
Chantiers clé en main	1 685 910
Honoraires	20 000
Locations	89 333
Total	5 465 215

Répartition par secteur géographique	Montant
France	5 465 215
Total	5 465 215

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	6
Total	6

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Indemnités d'éviction	950 000	771800
- Prix de vente/Immob financières cédées	900 000	775600
Total	1 850 000	
Charges exceptionnelles		
- VNC immo corp et Inc cédées	221 080	675200
- VNC immob financières cédées	500	675600
- Pénalités	65	671200
Total	221 645	

OPUS CERTUM

Société par actions simplifiée au capital de 40.512 Euros
Siège social : 45 rue Sedaine - 75011 PARIS
353 339 385 RCS PARIS

AFFECTATION DU RESULTAT RECTIFIEE ET DECIDEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 12 NOVEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, prend acte que la décision adoptée le 30 juin 2021 indique par erreur qu'il est décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de 1.791.058,04 € en totalité à titre de dividendes, en lieu et place du poste « report à nouveau ».

L'associée unique décide en conséquence de corriger l'erreur matérielle constatée et adopte la décision de rectification suivante :

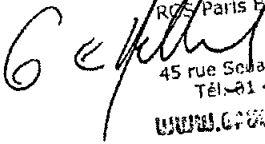
L'associée unique, décide en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un bénéfice de 1.791.058,04 €, en totalité au poste « report à nouveau » qui passe de 6.005.071 euros à 7.796.129 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 : 850 000 euros
Revenus éligibles à l'abattement de 40 % : 0
Revenus non éligibles à l'abattement de 40 % : 850 000 euros
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT


SARL au capital de 100 000 €
RCS Paris B 353 339 385
45 rue Sedaine 75011 Paris
Tél: 01 43 72 93 61
WWW.OPUS-CERTUM.COM



OPUS

SASU au capital de 40 512€

SIRET 353 339 385 00034

33B rue FAIDHERBE
75011 PARIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

Aux actionnaires

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OPUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit

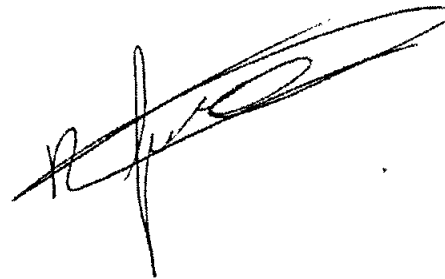
réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CCSE
Commissaire aux comptes

Représentée par
Madame GUICHARD

Paris Le 8 juin 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Guichard', written over a horizontal line.